

Un certain nombre de points sont assignés pour chaque matière d'examen. Pour obtenir leurs diplômes, les élèves doivent atteindre au moins les deux-tiers des points. Des bulletins signés par le président et par le secrétaire, indiquant les points gagnés, sont remis aux élèves après les examens.

En 1872, une subvention de \$100 fut accordée à l'Académie par la Législature de Québec. Cette subvention fut supprimée après quelques années. Depuis 1904, le même octroi est payé à l'Académie, chaque année, sur demande spéciale faite au Premier Ministre.

En 1898, il avait été projeté de célébrer le trentième anniversaire de l'Académie avec un certain éclat, par une démonstration publique avec l'offre de prix aux élèves qui auraient fait preuve de capacité et de talent. Il avait de plus été projeté d'ouvrir un concours spécial pour les anciens Lauréats de l'Académie, et d'accorder des récompenses alléchantes aux plus méritants. Malheureusement, ce projet ne fut pas mis à exécution.

Il y a trois ans (1908), le conseil, pour la première fois, a offert un prix ou bourse de \$25.00 payable au lauréat qui obtiendrait le plus grand nombre de points au-dessus de 85. Cette offre a eu l'effet de stimuler l'ardeur des aspirants au travail et à l'étude. Ce prix fut remporté par Mademoiselle Alice Coutu, à l'examen du mois de Juin 1908, tenu à Montréal. Mademoiselle Jeanne Otis a également remporté ce prix à l'examen de juin (1909), tenu à Québec.

JOSEPH-A. DEFOY.